



REPUBLIQUE FRANCAISE  
PAYS DE LA NOUVELLE-CALEDONIE  
PROVINCE NORD  
COMMUNE DE VOOK (VOH)

**DELIBERATION N°33/2025 DU 19 SEPTEMBRE 2025 RELATIVE A  
L'OPERATION « ACQUISITION D'UNE CHARGEUSE A PNEUS »**

**Le Conseil Municipal,**

VU la loi organique n°99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi organique n°99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le Code des Communes applicable en Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis favorable de la commission mixte finances et développement économique du 15 septembre 2025,

Après délibération,

A l'unanimité,

**ADOpte LES DISPOSITIONS SUIVANTES :**

**Article 1 :** Est approuvé l'opération « Acquisition d'une chargeuse à pneus » pour un montant de 40.810.000 F CFP TTC, financée comme suit :

Subvention DETR 2024 (50%) :	20 405 000 F.XPF
Participation de la Commune (25%) :	10 202 500 F.XPF
Subvention FIPE 2025 (25%) :	10 202 500 F.XPF
<b>Montant total de l'opération :</b>	<b>40 810 000 F. XPF</b>

- Article 2** : Le Maire est habilité à lancer l'appel d'offres et à signer le marché et toutes les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération, définie ci-après.
- Article 3** : Le montant prévisionnel du marché est de 40.810.000 F CFP TTC.
- Article 4** : Le marché portera sur la fourniture d'une chargeuse à pneus et ses accessoires.
- Article 5** : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera enregistrée et transmise à la Commissaire Délégué de la République pour la Province Nord.

**Le Maire : Joël BOATATE-KOLEKOLE.**

**La secrétaire de séance : Brigitte DJOUATE**

